



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2014
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert
Madame DURANTON Nicole

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur BIBES François,
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur MOLINA Michel
Monsieur MABIRE Arnaud, Vice-Présidents,

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **OCTROIE au La2B** (Laboratoire de Biophysique et de Biomatériaux), l'allocation doctorale délibérée par le Conseil communautaire le 26 juin dernier, et conformément à la délégation confiée au Bureau quant au choix du laboratoire bénéficiaire, sous réserve de la concrétisation du recrutement d'un candidat en septembre prochain, et **DECIDE**, qu'en cas de non poursuite du projet de thèse par le La2B à la rentrée 2014, l'allocation doctorale sera attribuée au LMSM (Laboratoire de Microbiologie, Signaux et Microenvironnement).

☞ **ATTRIBUE** dans le cadre des aides à l'habitat privé octroyées par le Grand Evreux Agglomération en matière de précarité énergétique et de travaux d'accessibilité, et ce en complément des aides attribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat :

- à Monsieur Florian **RATTO**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs par l'extérieur, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO. (Primes de 600,00 €)
- à Madame Odette **BOUGET**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement des menuiseries et de la chaudière, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO. (Primes de 600,00 €)
- à Madame Laurence **VOLPE**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs par l'extérieur, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO. (Primes de 900,00 €)
- à Monsieur Abdallah **AZERINE**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et de murs, le remplacement de menuiseries, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

DOSSIERS DIVERS

1 - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) - Reconduction des 2 contrats Adultes relais

Les deux conventions passées avec l'Etat pour le financement des contrats aidés « adultes relais » qui opèrent aujourd'hui sur les quartiers de la Madeleine et de Nétreville, arrivent à échéance le 28 septembre 2014 (contrats financés jusqu'à lors à 80% par l'Etat). L'Etat souhaite donc savoir si le GEA souhaite signer de nouveaux contrats, qui ne seront plus financés qu'à hauteur de 60%.

Avis favorable des membres du Bureau au renouvellement de ces deux contrats, étant précisé que la question du lien entre prévention (relevant de la ville d'Evreux) et animation (GEA) devra être approfondie.

M. HAMDANI pour suite à donner

A l'occasion de l'examen de ce dossier, est abordée la gestion des PST de la ville d'Evreux qui pourraient être rattachés au GEA à l'avenir ; l'année 2015, au terme de laquelle tous les PST du territoire arriveront à échéance compte tenu de la prolongation de l'agrément de la CAF, sera consacrée à la mise en cohérence des différents dispositifs, étant précisé que le Conseil général a décidé de réintégrer le fonctionnement des PST.

2 - Organisation d'un évènement pour la semaine de la mobilité et la journée du transport public

Chaque année, est organisée la Semaine européenne de la Mobilité (du 16 au 22 septembre 2014) ; à cette occasion, est organisée la journée nationale du transport public, dont l'objectif est de faire connaître et valoriser les offres de transport public ; cette journée est fixé au samedi 20 septembre 2014, qui coïncide avec les Journées du Patrimoine ; il est donc proposé d'organiser ce 20 septembre :

- un parcours découverte du patrimoine en bus (coût de la navette : 267 €) et à vélo
- la mise en œuvre de la tarification « évènement » à 1 € par jour, pour voyager sur le réseau bus et PMR
- des stands d'information avec les partenaires de la mobilité : CICERONE, Permis pour l'Avenir, Voiture&Co (désormais dénommé WIMOOV), et bien sûr Transurbain

Mme ACQUART s/c M. HELLEU pour suite à donner

3 - Proposition de critères d'attribution des frais de déplacement pour les V.P

Sont précisés les critères de remboursement de certains frais de déplacement des Vice-présidents :

- les déplacements ouvrant droit aux remboursements devront avoir obligatoirement fait l'objet d'un accord préalable de l'autorité territoriale, voire d'un mandat spécial,
- seuls les déplacements réalisés en dehors du périmètre du GEA pourront faire l'objet de remboursements,
- les remboursements ne couvriront pas les nuitées et seront subordonnés à la production de justificatifs des dépenses réellement engagées,
- les frais engagés seront remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT,
- les déplacements entrant dans le cadre précité, pourront être réalisés avec un véhicule appartenant au pool véhicules du GEA.

4 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le FPIC est un dispositif de solidarité entre les communes et les intercommunalités ; des prélèvements sont effectués auprès de certaines collectivités pour être ensuite reversés ; on peut être contributeurs et bénéficiaires. La richesse est évaluée à un niveau intercommunal, le potentiel financier des EPCI et de leurs communes membres étant agrégé.

Une répartition « de droit commun » est ensuite réalisée ; depuis sa création en 2012, le GEA maintient la répartition de droit commun, mais il est toujours possible, selon des modalités de majorité qualifiée, de déroger à cette répartition et fixer de nouvelles règles.

Pour 2014, la répartition de droit commun est la suivante : le GEA est bénéficiaire d'un solde net de 190 988€, les communes, quant à elles, bénéficient d'une somme globale de 612 965 €.

5 - Protocole d'indemnisation des agriculteurs concernés par le périmètre de protection rapproché des captages d'Arnières-sur-Iton

Il convient de définir le protocole qui pourrait servir de base de calcul de l'indemnisation qui pourrait être contre-proposée aux 3 agriculteurs dont l'entreprise agricole est située dans le Périmètre de Protection des captages d'Arnières-sur-Iton et qui sont concernés par l'interdiction d'utiliser des intrants (fertilisation chimique ou phytosanitaire). Cette interdiction engendre des pertes de rendement des cultures et peut nuire - à priori - à la santé financière de ces entreprises. Pour cela, il est proposé de s'inspirer de barèmes existants dans certains départements, le département de l'Eure n'en disposant pas.

Toutefois, le Code de la Santé Publique invite les collectivités à rechercher des solutions alternatives à l'indemnisation pure et simple.

C'est ainsi que le territoire du GEA, qui bénéficie dans le cadre du BAC ITON (Bassin d'Alimentation des Captages), d'aides publiques compensatoires à destination des agriculteurs pour la création de prairies notamment (ne nécessitant pas d'intrants) pourrait proposer cette alternative aux 3 agriculteurs ; le montant de l'aide compensatoire viendrait alors en déduction de l'indemnisation.

Avis favorable des membres du Bureau sur la proposition ci-dessus.

Mme ROUSSILLE s/c M. DELUGAN pour suite à donner

Développement durable – PowerPoint de présentation des différents dispositifs

6 - Bilan de la campagne 2013-2014 et proposition de renouvellement du « Défi Famille à Energie Positive » en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure

Le programme d'action du PCET comporte un volet consacré à la politique de sensibilisation ; dans ce cadre, la ville d'Evreux, l'ADEME et le GEA ont financé, en 2013, une campagne de sensibilisation des habitants aux économies d'énergie : le « Défi familles à énergie positive » visant à adopter des comportements économes en énergie afin de réaliser des économies sur les factures d'énergie. Le bilan, très positif de cette opération (94 foyers ont participé), c'est traduit par une réduction moyenne par foyer participant de 19% du montant de leur facture.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable au renouvellement de cette campagne pour 2014/2015, qu'il conviendra toutefois de diversifier au niveau des familles participantes, et de réorienter vers des familles plus « précaires » ; pour cela il conviendra de communiquer auprès des centre sociaux, bailleurs, PST...

M. MARQUER s/c M. HELLEU pour suite à donner

Questions diverses

Transfert des pouvoirs de police spéciale – Renonciation du Président

Les membres du Bureau sont informés du courrier envoyé par le Président à tous les Maires du GEA formalisant sa renonciation au transfert, à son profit, des pouvoirs de police spéciale du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi et de l'habitat, et ce, sur tout le périmètre du GEA.

S'agissant du transfert des pouvoirs de police liés à l'assainissement et à la collecte des déchets, le courrier d'acceptation sera formalisé à l'issue du délai légal, c'est-à-dire après le 15 octobre, et ce sur le périmètre de toutes les communes qui ne s'y seront pas opposées formellement.

Hebdo de l'agglo - Proposition de suppression

Les membres du Bureau sont favorables à la suppression de l'Hebdo de l'Agglo.